

Minute : 2544

SRL
"LP & Co Notaires Associés"
rue du Pont-à-Biesmes, 1
5060 AUVELAIS
TVA BE 0804.303.610 RPM Liège division Namur

L'AN DEUX MILLE VINT-CINQ,
Le quinze mai
Devant Nous, Maître Adélaïde LAMBIN Notaire associé à la résidence de Saint-Gérard, commune de Mettet, exerçant ses fonctions au sein de la société à responsabilité limitée "LP & Co Notaires Associés" ayant son siège à 5060 AUVELAIS (Sambreville) rue du Pont-à-Biesmes, 1,

A COMPARU
(on omet)

EXPOSONS ce qui suit :
(on omet)

Monsieur le Juge Consulaire auprès du Tribunal de l'Entreprise de Liège, division Namur par ordonnance en date du 12 mars 2025 a commis le notaire soussigné pour procéder à la vente de l'immeuble suivant appartenant au failli.

COMMUNE DE PROFONDEVILLE, cinquième division, LESVE

Une maison d'habitation avec dépendances, sur et avec terrain, sise Rue de L'Eglise numéro 6, cadastrée suivant extrait de matrice cadastrale récent section C, numéro 0278LP0000, d'une superficie de deux ares soixante centiares (2 a 60 ca). Le revenu cadastral non indexé du bien est de trois cent quarante-neuf euros (349,00 €).

-(on omet) le cahier des clauses, charges et conditions spéciales d'adjudication a été établi par acte reçu par le notaire Adélaïde LAMBIN de Saint Gérard le sept mai deux mille vingt-cinq.

-Une erreur de plume s'est glissée dans ledit cahier des clauses, charges et conditions spéciales d'adjudication en ce qui concerne la date de clôture des enchères

Cet exposé fait, l'article « **Début et clôture des enchères** » repris dans ledit cahier des charges du sept mai deux mille vingt-cinq est modifié comme suit :

Début et clôture des enchères

Le jour et l'heure du début des enchères est le lundi 23 juin à 10 heures.

Le jour et l'heure de la clôture des enchères est le mardi 1^{er} juillet à 10 heures, sous réserve d'éventuelles prolongations, conformément à l'article 9 des conditions générales, en raison du sablier et/ou d'un dysfonctionnement généralisé de la plateforme d'enchères.

Toutes les autres clauses du cahier des clauses, charges et conditions spéciales d'adjudication restent inchangées.

Droit d'écriture

Le droit s'élève à CINQUANTE EUROS (50,00 EUR).

DONT PROCES-VERBAL, établi à Namur, rue Borgnet 13 à la maison des Notaires, à la date précitée, et après commentaire intégral et lecture intégrale en ce qui concerne les mentions prescrites par la loi et partielle pour ce qui concerne les autres mentions, signé par nous, notaire.

Suivent les signatures

POUR EXPEDITION CONFORME

Mention d'enregistrement

eRegistration - Formalité d'enregistrement

Mention d'enregistrement

Acte du notaire Adelaïde LAMBIN à Sambreville le 15-05-2025, répertoire 2544

Rôle(s): 2 Renvoi(s): 0

Enregistré au bureau d'enregistrement BUREAU SÉCURITÉ JURIDIQUE NAMUR le seize mai deux mille vingt-cinq (16-05-2025)

Référence ACP (5) Volume 000 Folio 000 Case 10271

Droits perçus: cinquante euros zéro eurocent (€ 50,00)